

* OBJETS :
Cloche de 1768 non signée

PM 42 000991
Article 2 : le Secrétaire Général de la Préfecture des Landes, le Conservateur des Antiquités et Objets d'Art, le Directeur Départemental de la Sécurité Publique des Landes, M. le Maire de LAGLORIEUSE, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture des Landes.

MONT-de-MARSAN, le 14 DEC. 2004

Le Préfet,

Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général

Jean Jacques BOYER